

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 24 octobre 2008, d'agrèer les fonds suivants :

FCP OPTIMA

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 27 bis, rue du Liban – Lafayette - 1002 Tunis

La BNA CAPITAUX et la STB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du **24 octobre 2008**, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « **FCP OPTIMA** » d'un montant de D.50 000 000 divisé en 500 000 parts de D.100 chacune.

La SIFIB BH a été désignée comme délégitaire de la gestion administrative et comptable

FCP SECURITE

Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : 27 bis, rue du Liban – Lafayette - 1002 Tunis

La BNA CAPITAUX et la BNA ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du **24 octobre 2008**, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte garanti, dénommé « **FCP SECURITE** » d'un montant de D.50 000 000 divisé en 500 000 parts de D.100 chacune.

SOUSCRIPTIONS

FCP OPTIMA

Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 29-2008 du 24 octobre 2008

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de FCP OPTIMA aura lieu à partir du **24 octobre 2008**.

FCP OPTIMA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP OPTIMA
Siège social	: 27 bis, rue du Liban – Lafayette - 1002 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Fonds mixte
Objet Social	: La gestion par l'utilisation exclusive de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières.
Législation applicable	: le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Montant des fonds	: D. 50 000 000 divisés en 500 000 parts de D. 100 chacune
Date d'agrément	: 24 octobre 2008
Promoteur	: BNA, STB et BH
Gestionnaire	: BNA CAPITALIS
Déléataire de la gestion administrative et comptable	: SIFIB BH
Dépositaire	: STB
Distributeurs	: STB, BNA, BH, BNA CAPITALIS, SIFIB BH et STB CAPITALIS

Prix de souscription et de rachat : Les prix de souscription et de rachats sont égaux à la valeur liquidative, nette de toute commission.